

# LE MOUTON LIBÉRÉ



Numéro 0016

Édition du 17 mai 2019



## Sommaire

A la Une : Loi Blanquer	P.2
Article : Journée de la fibromyalgie	P.3
Dossier : Les enseignants un cas à part	P.4-8
Le Billet de la Gazette	P.8
Le Zoom	P.9
Edito : Humanité et droits de l'homme	P.10-12
Quartier Libre	P.13
Pause Café	P.14



**DELATEUR BENEVOLE**



*Travail . Mérite . Sécurité*

**RÉPLIQUE FRANÇAISE**

*Ministère du Civisme et de la Délation*



**WALLTWEET**

L'abstention, piège de Macron. #LREM va certainement mobilisé 3 millions d'électeurs. Avec 80 % d'abstention ou de votes blanc, c'est 33 % de votes favorables. Avec 60 % d'abstention ou de votes blancs, ça descend à 17 %. Voter pour n'importe quelle liste, mais voter.

@gilles\_klein 02:08 - 11 mai 2019

INFO - Le PM et le ministre de l'Intérieur étaient en meeting hier à #Angers pour soutenir la liste #LREM aux européennes. Une "opération sauvetage" selon Le Courrier de l'Ouest qui indique que seuls 300 personnes étaient présentes. Il y avait presque autant de FDO sur place.

@Brevesdepresse 04:51 - 17 mai 2019

# Loi Blanquer

Le projet de loi pour une école de la confiance arrive mardi 14 mai en séance plénière au Sénat.



Le Sénat n'a pas caché le 6 mai ses réserves sur la loi Blanquer, jugée peu réussie. Ce qui n'a pas empêché le Sénat de couper largement dans le texte, retirant des articles entiers et en ajoutant d'autres.

## Une loi qui fait polémique

Depuis plusieurs mois, les enseignants se mobilisent pour dire non à cette nouvelle loi en préparation.

Elle est jugée selon eux non adaptée, et préjudiciable pour l'avenir des élèves. Nous avions déjà dans nos éditions précédentes évoquées plusieurs fois cette loi.

## Les articles 1 et 6

Le premier d'une longue liste, qui fait débat, est celui concernant le métier d'enseignant.

Cet article sera adopté par le Sénat comme suit : "L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui unit les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire".

L'article 6 qui prévoyait de créer des établissements réunissant un collège et une ou plusieurs écoles, ce qui inquiétait parents d'élèves, corps enseignant et élus locaux a été supprimé.

## Loi Ciotti

Le Sénat adopte un amendement qui rétablit la loi Ciotti de 2010, qui supprime les allocations familiales aux parents d'élèves absentéistes.

## Quelques uns des amendements adoptés

- d'ajouter la devise de la République à la liste des affichages (em

blème national de la République française, drapeau tricolore, drapeau européen et paroles de l'hymne national) rendus obligatoires dans les salles de classe des établissements du premier et du second degrés, publics ou privés sous contrat.

- de rétablir l'article 1er bis B, issu de l'examen à l'Assemblée nationale et supprimé par la commission de la culture du Sénat, dans la rédaction suivante : "toute carte de la France affichée dans une salle de classe d'établissement du premier et du second degrés doit représenter les territoires français d'outre-mer "

- de préciser, dans le code de l'éducation, qu'aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale

- de préciser que la formation scolaire à laquelle tout enfant a droit favorise également l'éducation manuelle

- d'étendre aux sorties scolaires organisées par les établissements et aux personnes concourant au service public de l'éducation, l'interdiction actuellement faite aux élèves de porter des signes ou tenues par lesquels se manifeste ostensiblement une appartenance religieuse

- de prévoir que les propos et agissements visant à exercer une influence sur les croyances ou l'absence de croyances des élèves sont interdits dans les écoles, collèges et lycées publics, ainsi qu'aux abords immédiats de ces établissements, lors des entrées ou sorties des élèves ou dans un temps très voisin de celles-ci, et lors des sorties scolaires organisées par ces établissement

- d'organiser une première visite médicale obligatoire à l'école pour

tous les enfants âgés de trois à quatre ans pour dépister des troubles de santé et d'en confier la responsabilité première aux professionnels de santé du service départemental de protection maternelle et infantile, puis une deuxième visite obligatoire pour certains enfants au cours de la sixième année pour dépister des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

- de préciser que la possibilité d'inscrire les enfants de trois à six ans, au titre de l'instruction obligatoire, dans les « jardins d'enfants » est limitée à ceux qui sont ouverts à la date d'entrée en vigueur de la loi

- de prendre en compte dans le calcul des effectifs d'une école les élèves en situation de handicap

- de renforcer la professionnalisation des accompagnants des élèves en situation de handicap en fixant leur formation professionnelle continue conformément à un référentiel national et en l'adaptant à la diversité des situations des élèves accueillis dans les écoles et établissements d'enseignement

- d'imposer l'intégration d'un critère de mixité sociale reposant sur le revenu médian des foyers fiscaux auxquels sont rattachés les élèves de l'établissement lors de toute nouvelle modification de la carte scolaire

## Vote solennel

Le Sénat a décidé de mettre en place une procédure de vote solennel et organisera, mardi 21 mai 2019 à 16 heures, un scrutin public en salle des Conférences à l'issue des explications de vote prévues à 15 heures. Puis à 16h30 le résultat du scrutin public sur le projet de loi pour une école de confiance sera proclamé. ■

# Journée Mondiale de la Fibromyalgie

Comme chaque année depuis 26 ans, le 12 mai avait lieu la journée mondiale de la fibromyalgie. Plusieurs manifestations et rassemblements ont eu lieu sur tout le territoire et en particulier à Paris.

## Petit rappel historique

La fibromyalgie est ce qu'on appelle, une maladie invisible.

Elle a été reconnue en 1992 par l'organisme mondiale de la santé (OMS), mais en France (et dans encore beaucoup de pays) elle est toujours considérée comme un syndrome et n'est donc pas reconnue comme maladie.

Ce qui empêche les malades d'avoir une reconnaissance de leur handicap et d'avoir un accès aux soins.

## Des élus qui ont brillé par leur absence

Deux rassemblements ont eu lieu à Paris, dimanche dernier. Le premier devant le ministère de la Santé et le second place St-Michel.

Malgré une invitation envoyé aux 577 députés et aux ministres de la santé et du handicap. Ils ont tous brillé par leur absence.

## Des maladies qui n'intéressent personnes.

Malgré un nombre de malades qui

ne cesse d'augmenter, les gouvernements successifs s'entêtent à fermer les yeux sur le fléau des maladies invisibles. Et il n'y a pas qu'eux, très peu de média parle de ce sujet qui touche pourtant 2 à 5% de la population et de plus en plus d'enfants.

Dimanche dernier, malgré des invitations à toutes les grandes chaînes et au média "internet" aucun n'est venu.

## Un rapport de l'Inserm lancé comme un os à ronger

En 2016, la ministre de la santé avait annoncé le lancement d'une commission de l'Inserm, qui déboucherait sur un rapport rapidement, afin d'évaluer et de comprendre la maladie (fibromyalgie) et duquel pourrait rapidement découler une prise en charge.

Cependant, cela fait 3 ans que ce rapport n'est sans cesse reporté. Les malades qui avaient vu à travers ce rapport, enfin un avancement et qui en attendait énormément ont l'impression qu'on leur a fait une belle

promesse juste pour qu'ils arrêtent de "quémander" et de "se plaindre".



## Un silence enfin rompu

Dimanche dernier a été pour beaucoup de malades, le moment de prendre conscience que le silence qui régnait autour de ces maladies invisibles n'était plus possible.

Que si ils voulaient faire changer les choses ils allaient falloir le faire eux-mêmes. Un grand nombre d'entre eux sont donc décidés à rompre ce silence et à se battre pour la reconnaissance de leur maladie. ■



## Incitation à la délation

L'oppression et la violence répressive du maintien de l'ordre

s'étend aux enseignants et à leurs syndicats.

Le gouvernement pervertit le visible et anéantit le principe même de revendication ; surtout si vous regardez la télé aux heures de grande écoute et si vous lisez la presse à grande diffusion !

Sans le faire savoir, il multiplie désormais, tous les week-ends, les arrestations arbitraires des délégués syndicaux sous prétexte d'incitation à la rébellion contre les Réformes Blanquer ; en même temps c'est le principe même des manifestations !

Les militants de l'Éducation nationale sont particulièrement ciblés, arrêtés et mis en garde à vue. Plus facilement identifiables ? Peut-être, à moins que... Souvenez-vous, cet hiver, des mesures disciplinaires dont 2 mutations forcées à l'encontre de 4 professeurs d'un collège de Bobigny, des délégués syndicaux actifs.

Puis la demande de Blanquer auprès des Rectorats et Inspections académiques de dresser des listes, les fameuses, des représentants syndicaux, des enseignants en lutte ; beaucoup ont subi de fortes pressions de leur hiérarchie, après convocation.

### L'effroyable se trame en coulisses, soustrait à la vue de la population

Le décret 1 de la loi Blanquer fait des ravages et bouleverse des vies sans que personne n'en soit témoin.

Loin de respecter les procédures, Blanquer applique déjà ce décret depuis des mois alors qu'il n'était pas

validé ; ce décret impose l'exemplarité au corps enseignant et prévoit un délit d'opinion concernant toute critique du système éducatif jusqu'à la révocation, le renvoi immédiat sans droit au chômage ni à un jugement du tribunal. Trois fois rien ! Juste une machine à broyer.

En mai, le directeur d'une école de Lodève est sanctionné pour avoir critiqué la loi Blanquer sur une radio locale.

Ce décret 1 a été adopté le 9 mai par le Sénat. Dès lors, vous pouvez imaginer le pire ! Car les élus organisent une traque contre les professeurs et leurs syndicats pour mettre l'école à leur botte.

C'est aussi la porte ouverte à la délation afin de s'en prendre aux enseignants ! C'est si facile tellement ils sont exposés au public par leur mission éducative !

### Et les dénonciations vont bon train

Privé de tout esprit critique, en mars, le syndicat France Police porte plainte contre un professeur et demande à Blanquer de le sanctionner pour avoir passé en classe une chanson engagée qui racontait avec humour qu'un enfant faisait pipi sur un policier. Quelle affaire d'État !

Au Havre, fin avril, une directrice d'école est publiquement humiliée et sanctionnée par un blâme et une mutation forcée pour avoir commis l'erreur

d'envoyer un courriel à un parent qui évoquait les problèmes que soulève la réforme Blanquer.

L'équipe municipale a jugé bon de la dénoncer à L'Inspection Académique. Normal ! Rien n'a ému Blanquer, pas même la situation dramatique de cette femme en instance de divorce pour violences conjugales. Blanquer se mêle même de la vie privée.

Dernièrement, à Aubagne, Laurent X a été dénoncé par son ex-femme auprès du Rectorat pour avoir donné une gifle à sa fille. Blanquer, sous motif de manquement à l'exemplarité, l'a suspendu deux ans sans rémunération, sans faire appel au Tribunal Administratif. La logique Blanquer !

Ciotti (LR) a demandé au recteur de Nice la suspension immédiate à titre conservatoire de l'enseignant accusé d'avoir agressé un policier lors de la manifestation contre la réforme de la fonction publique alors que ce n'était pas vrai. Quelle importance ?! Il est sorti de sa garde à vue...

Il ne faudra pas s'étonner bientôt de rajouter tristement à la liste des blessés, des suicidés, notamment au sein de l'école et du milieu hospitalier, ce qui est déjà le cas, tous deux à la dérive.

## DELATEUR BENEVOLE



## RÉPLIQUE FRANÇAISE

*Ministère du Civisme et de la Délation*



Mais les suicidés ne portent pas plainte ; c'est si commode ! On ne peut pas les considérer comme des assassinats même si, indirectement, tel est le cas.

### Ne parlez plus jamais de l'école de « la confiance » !

Vous avez dit inhumains ? En effet,

les élus outrepassent les limites du pouvoir et de l'acceptable en exerçant dangereusement une toute puissance afin de protéger leurs seuls intérêts.

Lorsqu'il se déplace, Blanquer s'entoure désormais d'une protection militaire ?!

Mais voyez-vous, on ne peut

s'empêcher de songer à ce terrible constat : quand la situation s'y prête, quand on les y encourage, les loups sortent du bois et s'adonnent aux comportements les plus sombres : excès, mesquinerie, vilenie, violence, racisme, haine, lâcheté, délation...

Cela ne vous rappelle rien ? ■

## Le Sénat a examiné la loi Blanquer Il a tout accepté et même aggravé la situation des enseignants !

L'école concerne tout le monde. C'est elle qui est en charge d'éduquer les enfants.

Son institution est au fondement de la République ; elle en est son soutien et sa force.

De là à vouloir la soumettre à une idéologie politique, la tentation est grande comme on a pu l'observer par le passé, du moins par l'entremise des programmes.

Mais aujourd'hui, c'est tout autre chose. Budget encore rogné, l'école subit de plein fouet le fait que nos élus rejettent en bloc les services publics et veulent démanteler l'école pour la gérer telle une vaste entreprise privée soumise aux seuls impératifs économiques, faisant des élèves de simples futurs exécutants subordonnés à un emploi incertain au lieu de les émanciper et de les préparer à l'autonomie de pensée.

L'éducation a pu bénéficier, ces dernières décennies, d'un vrai souffle de liberté et d'honnêteté pédagogiques et d'une transformation de fond du métier grâce à l'apport incontournable et essentiel des sciences humaines comme les sciences cognitives, la psychologie de l'enfance et de l'adolescence ainsi que de la psychanalyse pour une approche du métier et un rapport aux élèves plus intelligents, plus sensibles et plus appropriés.

Est révolu désormais ce pan tout entier d'une culture vivante au service de l'école qui considérait l'élève

comme une vraie personne et le plaçait au centre des préoccupations.

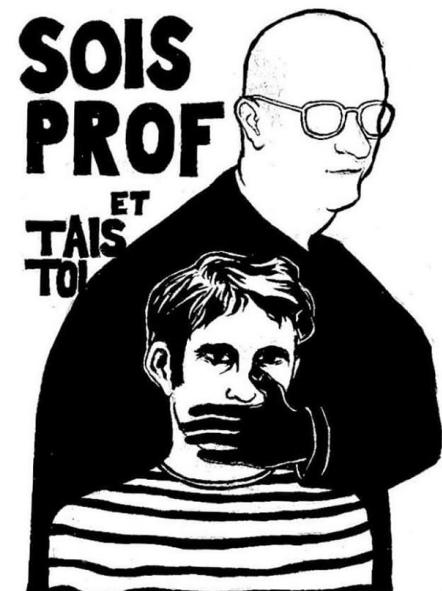
### Les temps changent mais non en mieux

Pulvérisant les rythmes biologiques et scolaires des enfants, Blanquer prévoit de réduire, sans augmentation de salaire bien sûr, les vacances dès 2021, à commencer les vacances d'été et de les passer à un mois seulement sans raison valable. Il faudra tenir 3 mois et demi sans repos et en pleine canicule...

Soulignons tout de même qu'il s'agit aussi pour les agents d'un métier prenant et très éprouvant, le soir à veiller, toute la journée face à un public de plus en plus difficile selon les classes ou les quartiers.

Comme s'en va aussi le temps, liberté durement obtenue par le passé, où les enseignants, acteurs et experts du terrain, pouvaient participer à l'élaboration des programmes et aux décisions prises par les établissements par leur présence et leur vote au CA, conseil d'administration qui doit disparaître.

Tout comme est programmée également la disparition des CAPA, commissions administratives partielles, constituées de représentants syndicaux qui interviennent au niveau des décisions prises par les Inspections académiques et les Rectorats, notamment au niveau du mouvement ou mutations des enseignants afin de



veiller à son bon fonctionnement, en empêchant par exemple tout piston et des erreurs, soit 20% par an rattrapées.

Ces CAPA avaient jusqu'alors un droit de consultation, de participation et de régulation au niveau académique et national.

En France, visiblement tout est fait désormais pour dissoudre les syndicats .

Les écoles de formation aussi sont dorénavant sous la coupe directe du Ministre de l'Éducation Nationale sans plus de partage des décisions avec les universitaires et les formateurs.

S'envolent des années de lutte pour une démarche participative au sein de la vie des établissements comme au sein du système scolaire en général.

## Oppression, quand tu me tiens !

Non seulement le Sénat vient de valider quasiment tous les articles mais a rajouté des amendements.

Ainsi l'article 1 est entériné et étendu aussi aux familles ! Tout le monde de se taire !

On a aussi rajouté une nouvelle sanction : 3 jours d'exclusion possibles des professeurs, sans rémunération, décidés par le chef d'établissement sans saisine de la CAPA (qui disparaît) !

La porte ouverte à l'intimidation, la subjectivité du relationnel et à l'arbitraire.

Le Sénat, sous la pression des syndicats et des professeurs des écoles, a abandonné l'idée de rattacher administrativement les écoles primaires aux principaux des collèges ; ce qui aurait réduit leur liberté d'action (choix pédagogiques, sorties scolaires, etc.).

Qu'à cela ne tienne ! Les directeurs d'école, c'est à dire un simple collègue de travail, se voit investi dorénavant, sans préparation ni formation, d'une « autorité hiérarchique », c'est à dire du pouvoir d'évaluer ses collègues et leur conduite, d'avoir son mot à dire aussi lors des inspections alors qu'il n'est ni leur supérieur administratif ni pédagogique !

Bienvenue aux futurs chefaillons de service ! On fait peur aux profs, on les met au pas, on les coince ; on leurs retire toute liberté, d'expression, de participation démocratique autant que de liberté pédagogique. On ne parle plus que d'autorité mais dans le mauvais sens de « chef » !

## Retour également en arrière pour les programmes

Les programmes Blanquer se veulent prétentieux mais s'avèrent incohérents, morcelés et inadaptés ; certains reprennent même des progressions et des notions trop diffi-

ciles, abandonnées depuis l'école de nos grands parents.

En plus, ils transpirent la propagande. On y trouve, en effet, pour exemple, « Humanité, littérature et philosophie » centré sur l'Antiquité et le Moyen-âge, un discours de Macron, p 92, sur Simone Veil et son mari (quel rapport avec le programme ?) au côté de Platon, Homère, Thucydide, Aristote, etc !

On ne doute plus de rien ! Des manuels Nathan imposés sans autre choix alors même que la plupart des enseignants n'en utilise plus, du moins en lycées, pour éviter des sacs trop lourds, les oubliés de manuels ; les profs préfèrent les photocopies, des textes de leur propre sélection, les vidéos et l'utilisation des projecteurs ou des ordinateurs.

Mais on va quand même leurs imposer ces manuels ! Car n'oublions pas de rappeler que Nathan a été racheté en janvier 2019 par Vivendi, anciennement Générale des eaux, (Canal +, SFR, Havas, etc) !

Serait-ce des petits arrangements entre amis d'une même caste ?! Le tout, s'il vous plaît, sur tablettes (manuels numériques imposés aussi), qui vont coûter 30 millions d'euros !

Et lorsque les lycées, qui ont soi-disant le choix d'opter ou non pour ces tablettes, n'en voudront pas, ils verront, chantage et oppression obligent, leur budget pour les installations informatiques refusé ! Le tour est joué !

De la même façon, vu que les élèves ne pourront obtenir les options et spécialités de leur choix proposées par la Réforme du lycée, autre entourloupe, ils devront soit modifier leurs vœux, soit changer de lycée s'il reste des places, soit se débrouiller avec l'enseignement à distance, le CNED, que Blanquer encourage et qui coûte 380 euros par matière ! Vive l'école gratuite !

On ne tarirait pas des aberrations de cette loi Blanquer ni de toutes les impossibilités matérielles de l'application de la Réforme du lycée masquées par tous les mensonges de Blanquer au public.

Elles commencent du reste à apparaître puisque les élèves doivent faire leurs choix en matière d'options et de spécialités : une usine à gaz comme prévu et bientôt beaucoup de désillusions ! ■



# Ce que prévoit la loi Blanquer ainsi que la loi Macron – Delevoye pour leur retraite !

Sont importants les moyens que le pouvoir politique alloue à l'école !

Afin qu'elle puisse assurer ses missions et cesser de compter sur la bonne volonté du corps enseignant et de le culpabiliser afin de devenir, pour le bien des élèves, corvéable à merci.

Or, depuis Sarkozy, les tâches des professeurs se multiplient, l'école accuse une vraie pénurie d'enseignants, n'assure plus les remplacements et voit le nombre de contrats précaires (déjà 20%) augmenter, vacataires sous-rémunérés à l'heure, sans congés payés, ou contractuels au SMIC, sans formation.

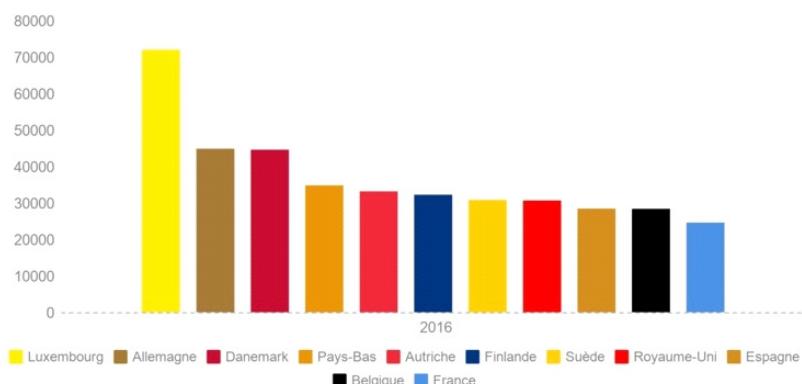
Blanquer va plus loin et compte encore supprimer des postes et multiplier les contrats précaires.

Les professeurs normalement diplômés voient leur salaire bloqués et diminuer : l'équivalent d'un salaire et ½ en moins sur l'année en 18 ans alors qu'ils sont déjà les moins bien payés de toute l'UE, et une rallonge à 43 ans de travail (Sarkozy et Hollande) pour la retraite, sans prise en compte de leurs longues années d'étude qui les placent quasiment tous en décote et leurs réservent une retraite de misère, pour certains en dessous du SMIC.

Surtout certaines, il faut le dire, car les lois machistes successives de Sarkozy ont particulièrement touché les femmes en supprimant la prise en compte en annuités du congé maternité et du congé parental, au total 4 années parties en fumée qui ont pourtant soulagé les pouvoirs publics financièrement, ceux-là mêmes qui investissent si peu dans les infrastructures comme par exemple les crèches ou les jardins d'enfants.

Mais tout à coup, les jardins d'enfants privés, loi Blanquer, sont encouragés et même à faire concurrence aux maternelles, devenues soi-disant

Salaires bruts minimum par an des enseignants des pays d'Europe (€)



obligatoires pour le bien des enfants alors que c'était surtout pour subventionner le privé.

## La reconnaissance du corps enseignant est également essentielle

Tout comme est cruciale la représentation que l'on se fait de l'école en général pour sa bonne marche.

Or les élus n'ont d'autre subterfuge grossier que de faire régulièrement passer les profs pour « des fainéants, des gauchos réactionnaires, toujours en vacances » et de rabâcher que l'école coûte trop chère comme si l'on pouvait s'en passer ; et une partie de la population de les croire.

De sorte qu'ils justifient le fait de la liquider ! On prévoit de plus en plus de contrats précaires sans concours, de moins en moins de formation de qualité.

Le Sénat, franchement à droite et un peu extrême droite, suit aveuglément Blanquer. Il serait peut-être temps d'insister tout de même sur le travail invisible des profs à la maison qui les mène, pour la plupart et en moyenne, à 40 ou 50H de travail/semaine selon les matières, et plus en lycées.

Rappeler aussi qu'ils avaient au dé-

part deux mois chômés l'été, 10 mois de l'année de salaire répartis sur 12 ; ce qui a été oublié. Quant à la journée de carence (3 bientôt), une façon de baisser leur salaire ; contrairement aux cadres du privé, elle n'est pas prise en charge par les mutuelles !

Les professeurs : vous parlez de ces privilégiés de notre société qui ont fait 5 ans minimum d'étude pour servir la France et que l'on fustige sans arrêt ?!

## Les enseignants sont les grands perdants de la réforme des retraites

Sur le principe, pourquoi ne pas songer, en effet, à un régime plus simple en France des retraites bien que chaque corporation a sa spécificité, sans doute à conserver même si l'on veut simplifier le tout.

Notamment les enseignants ont de longues années d'étude non prises en compte ; ce qui est un gros problème et un grand préjudice.

On peut penser aussi que, pour les profs, ce système actuel « d'augmentation de salaire » par le biais de changement d'échelon est quelque peu archaïque et injuste dans la mesure

où il faut attendre la fin de carrière pour avoir un salaire maximal, en net, autour de 2800 euros, les toutes dernières années, voire pour certains la dernière année ou jamais s'ils n'ont pas été assez souvent inspectés.

Pour le même travail, la même peine et les mêmes compétences requises, on observe, en effet, des salaires disparates, allant de 1650 euros, au départ, à 2800 euros net, en toute fin de carrière, pour les certifiés.

On pourrait supprimer ces écarts injustes en abandonnant ce système d'échelons, à condition de mettre tout le monde au salaire le plus haut et de prévoir une augmentation indiciaire de salaire.

C'est pour cette raison, forts de cette fausse augmentation de salaire par changement d'échelon tous les 3 ans et ½ ou 4 ans, que les élus ont depuis longtemps gelé le point d'indice d'inflation.

Or cette augmentation, entre 40 et 100 euros tous les 4 ans en moyenne, en fonction de l'échelon, ne compense pas du tout l'inflation du coût de la

vie.

D'ailleurs on ne voit pas pourquoi ces deux éléments sont confondus. C'est ainsi que le salaire des profs chute sans arrêt.

### **C'est aussi pour cette raison qu'on ne peut tolérer une retraite à points sans vraie compensation pour les enseignants**

Les échelons en cause, une retraite à points qui s'aligne sur le modèle du privé, désavantage considérablement les enseignants.

On ne peut prendre en considération, dans leur cas, les 10 dernières années à l'instar du privé, au lieu des 6 derniers mois comme c'est le cas actuellement, à cause d'un salaire beaucoup plus bas que dans le privé pour une même catégorie et une paye qui peine toute une vie à devenir, vers la fin, tout juste décente.

Sans compter que le gouvernement veut, pour calmer le jeu et pour compenser des pertes, prendre en compte les primes des cadres du public pour le calcul des retraites alors que les en-

seignants n'en ont aucune !

Quand un gouvernement se dit progressiste, il est honteux de voir à quel point ses mesures sont régressives, à quel point il s'en prend aux classes moyennes, déjà bien défavorisées, afin qu'elles deviennent définitivement pauvres !

Et combien il se désintéresse éperdument du sort des élèves autant que celui des adultes dont les seniors, des efforts des travailleuses et des travailleurs de toute une vie à leurs prévoir une fin d'existence terrible pour certains au lieu d'un joyeux renouveau ! ■

## **Le Billet de la Gazette**

### **Vaut mieux tirer vers le bas ou vers le haut ?**

Nathalie Loiseau lors d'un débat télévisé avec J. Bardella a déclaré : « Je suis d'accord avec vous M. Bardella : il faut lutter contre la concurrence déloyale. C'est bien la raison pour laquelle il faut un smic européen, encadrer le travail détaché. Vous, vous ne proposez rien, moi je ne baisse pas les bras. »

Alors oui en soit si on a un smic européen à 800 euros effectivement plus personne ne viendra "prendre" notre travail en France mais est-ce pour autant judicieux pour les français ? Autant remplacer le terme travail par bénévolat à partir de là...



## LE ZOOM



### Monsanto a fiché secrètement politiques et journalistes pour faire du lobbying pro-glyphosate

Des journalistes de France 2 ont déniché des fichiers d'agences travaillant pour Monsanto, répertoriant des données sur des politiques, journalistes ou scientifiques à séduire ou à isoler, selon leurs opinions, afin de promouvoir le glyphosate.



### Restauration de Notre-Dame de Paris : une loi polémique pour un projet encore obscur

Le chantier de reconstruction de la cathédrale pourra être conduit par ordonnances et en dérogeant aux règles de protection de l'environnement, de l'urbanisme et du patrimoine. Un rêve de bétonneur.



### Des manifestants sont montés sur la scène de la cérémonie du théâtre français

C'était lundi soir aux Folies-Bergères, pour critiquer la politique d'Emmanuel Macron et du ministre de la Culture Franck Riester. La chaîne France 2 qui retransmettait l'événement, en différé, a choisi de couper la séquence au montage.



### Lycéens de Mantes-la-Jolie interpellés : rassemblement de soutien devant les locaux de l'IGPN ce 13 mai à Paris

«On attend que la vérité soit faite», a affirmé l'avocat Arié Alimi, qui représente une vingtaine de lycéens qui ont déposé plainte pour violences policières. Il a qualifié les méthodes de la police ce jour-là d'«actes de torture et de barbarie».

# Humanité et droits de l'homme

La France est-elle vraiment encore ce pays des Droits de l'Homme ?

Que vaut cette indifférence de la part des élus vis à vis des blessés ?

**S'installer dans la non reconnaissance, en France, d'un vent protestataire évident devient une erreur, un déni incompréhensible.**

Alors que Castaner faisait de la propagande un jour auprès d'un groupe d'enfants, un élève a posé cette question : « Croyez-vous que les GJ entrent dans l'histoire ? ».

On connaît dores et déjà la réponse tellement ce mouvement secoue la 5<sup>e</sup> République. Mais les GJ sont davantage considérés par les élus comme une infraction à l'ordre établi ; ils en appellent donc à la répression.

Comme ce mouvement perdure, la violence s'accentue. Mais elle était disproportionnée dès le départ. La CGT, à Paris, a reçu, elle aussi, sans sommation ni motif, 9 vagues de grenades le 1<sup>er</sup> mai avant même le départ du cortège pour une marche autorisée.

Les syndicats ont rejoints les GJ et au lendemain des manifestations du 1<sup>er</sup> mai, par une lettre ouverte au 1<sup>er</sup> Ministre, ils ont renouvelé la ferme dénonciation de la tendance oppressive du gouvernement ainsi que la violence répressive excessive des forces de l'ordre.

**« Solidaires », l'union syndicale, a refusé l'invitation du 1<sup>er</sup> Ministre Philippe de se rendre à Matignon le 06 mai 2019.**

Le temps passe et devrait valider le fait que Syndicats et GJ représentent un front contestataire que l'on ne peut plus ignorer. Sauf que la presse à grande diffusion, complice des élus, opère aussi une distorsion de la réalité.

La représentation qui prédomine reflète le désir des élus du rejet des GJ, loin d'une prise en compte rationnelle. Les FO sont également trop ré-



actionnelles ; à croire qu'elles sont excitées par le contexte, à se laisser aller à leurs pulsions d'agressivité, à frôler parfois le sadisme.

Pourtant les GJ sont loin d'être ce « monstre » qui compte tout casser !

C'est opter pour une position intenable que d'accepter plus longtemps qu'on leurs fasse à ce point la guerre car ils font partie de la population française ; ils sont la France.

**On ne peut gommer certains dérapages marginaux mais on ne peut nier non plus que ce mouvement est très largement pacifiste.**

Comment expliquer que l'on ne parle jamais par exemple de Marseille, 2<sup>nde</sup> ville de France, qui voit ses rues se remplir tous les samedis et dimanches, de GJ et autres manifestants ?

Parce que tout se passe à peu près bien, du moins jusqu'à 17H ; les FO très présentes sont préparées depuis longtemps au terrain difficile de cette ville cosmopolite, avec un fort taux de population défavorisée et des banlieues.

Il y a eu peu de blessés, une seule femme blessée très gravement. Mais le week-end dernier, les gaz lacrymogène ont repris du galon ainsi que la violence.

Que dire de ce dictât hypocrite du politiquement correct à tout prix en vue d'une paix sociale, largement entamée du reste ?

On peut bien penser ce qui nous arrange, logique ou regrettable, mais il n'existe pas, de fait, dans toute l'histoire du monde, des mouvements contestataires de grande ampleur sans aucun dégât.

Comme dit l'humoriste Christophe Alévêque, les GJ ne vont quand même pas « descendre dans la rue déguisés en bisounours ! » Bien gentils, c'est pourtant ce qu'ils sont.

Mais il y a plus choquant : s'il est de bon ton de déplorer des dégâts matériels, pourquoi n'est-il jamais fait mention, beaucoup plus grave pourtant, des blessures occasionnées sur les personnes ?



## Le maintien de l'ordre et les élus n'ont que faire de la loi

Pourtant le Sénat a rejeté l'article 1 de la loi anti-casseur de présomption de violence mais Castaner s'évertue à dissuader le mouvement tout en le diabolisant et à inciter encore l'interdiction des marches légales, dont la presse minimise toujours l'importance, par des arrêtés de préfecture ; si bien qu'il ne reste plus que la désobéissance civile et des averses de coups en retour, aussi bas que réels.

En face, un déploiement massif de la police ; on lâche même les chiens enragés de la Bac, brigade anti-criminalité, de la BRAV, l'unité anti-casseurs.

On sort toutes les munitions possibles ; on n'hésite pas à humilier, piéger puis violenter les manifestants, même pacifistes, voire les mutiler ; certains aussi sont emprisonnés après comparution immédiate. Les journalistes sont, eux aussi, particulièrement visés afin de les empêcher de faire leur travail !



## Les élus passent outre les interdictions dénoncées par notre constitution

En pourchassant les journalistes qui pourraient dénoncer la situation, ce gouvernement fait également preuve d'incompétence en plus du mépris et de la haine, de la faiblesse politique à en perdre la raison autant que d'un acharnement abusif contre la population française.

Et Castaner de s'indigner sans fin sur les saccages occasionnés par les GJ ou la terreur qu'ils sèment, « ces criminels de la République », de les

exagérer, d'en être choqué. « Le sentimentalisme outré n'est que le revers de l'insensibilité aux injustices » dit le philosophe Michaël Foessel.

À aucun moment, les élus n'ont déploré les blessés. Début février, Le Conseil d'Etat français rejette même la demande d'interdiction des LBD, interdites par l'UE.

Le Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, demande, début mars, à la France qui se proclame pays des Droits de l'Homme, de mener une enquête sur les cas de violences policières pendant les manifestations des Gilets jaunes. Le 1er Ministre lui oppose les dégât de biens publics.

## L'Europe et l'ONU condamnent l'usage « disproportionné » de la force par la police française

En mars 2019, par 438 voix pour, les députés européens « dénoncent le recours à des interventions violentes et disproportionnées de la part des autorités publiques lors de protestations des GJ.

L'ONG rappelle la décision, prise en juin 2018 par le Ministère de l'Intérieur, de ne plus se réapprovisionner en grenades, "lesquelles continueraient toutefois d'être utilisées pour l'encaissement de manifestations jusqu'à épuisement des stocks" (?)

En avril, la politique de maintien de l'ordre de Bordeaux est dénoncée par un rapport de l'OGP.

Tout comme Copernic, l'observatoire Toulousain, le 13/04 dénonce les excès des FO.

Le 1er mai, 300 journalistes dénoncent aussi les violences policières en plus des syndicats.

Après le 1e mai, se constitue également une tribune « J'accuse » à l'initiative d'universitaires, chercheurs et enseignants, afin de dénoncer la violence.

Les artistes eux-mêmes s'indignent et lancent un appel. Rien n'y fait !

Aucune vraie réponse politique ! Les

élus se défilent et comptent sur l'asphyxie de ce mouvement social. Ils ne reconnaissent aucune responsabilité vis à vis des blessés et se retranchent derrière cette ô combien fausse vérité : « il n'y a pas de violence policière » !?

En réaction : organisations nationales, collectifs, habitants de quartiers populaires, territoires en luttes, Gilets Jaunes, personnes impliquées dans des actions, lancent un appel à la « constitution d'un large front commun populaire contre l'autoritarisme et la criminalisation de la contestation».

Une rencontre nationale a eu lieu ce 11 mai à Paris.

## Se constitue enfin un collectif également pour les blessés et les mutilés GJ

Les élus affichent leur amour des traditions comme les commémorations, pour leur « sens », oublié semble-t-il, et « les symboles » qui deviennent bien creux.

On pleure et on honore, le 8 mai, à la mémoire des disparus de la seconde guerre mondiale, les morts au combat pour la France !

Mais les morts et les mutilés par la France, de 2018/2019, que deviennent-ils ?

On compte pourtant des éborgnés ou des mains arrachées et d'autres blessures graves.

Une plainte a été déposée contre Castaner et ce collectif a été présenté le 28 avril dernier en conférence de presse.



« Les Mutilés pour l'exemple » sont à l'instar des soldats fusillés pour l'exemple, dans un cadre légal et dans un souci d'exemplarité, visant à

maintenir les troupes en parfait état d'obéissance.

Amnesty International appuie ce collectif et demande également l'interdiction des grenades.

Selon un rapport publié le 3 mai, plus de 2 200 GJ ont été blessés lors des manifestations, dont 23 ont perdu l'usage d'un œil ou perdu un œil et 5 l'usage d'une main ou la main. 83 plaintes ont été déposées.

Notre pays ne peut plus abandonner ses blessés et ses mutilés ou s'en désintéresser.

### **Les Droits de l'Homme se conquièrent encore et toujours sur eux-mêmes**

Il faut se battre pour ces droits naturels tout comme on se bat pour la liberté ; l'homme naît libre seulement en théorie.

Les Droits de l'Homme ne s'appliquent plus d'office ; malheureusement on peut l'observer par le biais de ce gouvernement qui les bafoue sans cesse sans détour ni scrupule.

Cette universalité Des Droits de l'Homme ne joue plus son rôle d'imperatif moral qui en assurerait leur validité.

Ils finiront par être complètement

enfouis s'ils ne sont pas réactivés.

On en appelle aux Droits de l'Homme parce que notre pays en est le berceau.

Mais les élus les transforment en un vestige du passé, un écho lointain au siècle des Lumières, loin d'une réalité effective.

Pourtant, c'est la réalité qui raconte de vraies émotions, dessine de vraies vies avec ses contradictions et ses faiblesses, ses maux et ses attentes, c'est elle qui en fait une expérience vivante.

C'est elle qui dit ce qui pourrait être autrement. Certes, c'est la raison qui juge mais ce sont les sentiments qui nous apprennent l'empathie et qui font que nous nous sentons concernés, solidaires du sort commun d'autrui.

### **Les Droits de l'Homme doivent redevenir un universel actif**

Sans plus demeurer une nécessité morale inopérante, cet universel doit de nouveau se faire rebelle, c'est à dire « un universel jamais comblé », dirait le philosophe François Jullien.

Tel un point de mire, une lumière dans le crépuscule, il doit pouvoir redonner de l'espoir et améliorer encore la condition humaine, à condition de le vouloir vraiment.

Les Droits de l'Homme ne peuvent se réduire à une déclaration solennelle sur papier.

Pour cela il faut être attentifs à ce qui fait l'expérience, à ce qui transforme les choses et les personnes ; il faut se soucier du Bien commun, surtout de ce qu'il peut encore nous manquer afin d'œuvrer pour un mieux.

Revenir par exemple sur l'intégrité, morale et physique, la dignité et la liberté des Hommes, y compris pour les Français, dont nous faisons tous l'expérience, surtout lorsqu'elles sont piétinées.

Pour cela, il faudrait que les élus regardent et écoutent son peuple, entendent enfin ses réclamations, ses souffrances et ses blessures ! Il en va de leur devoir ainsi que de celui de notre pays tout entier afin de redonner à la France toute son humanité ! ■

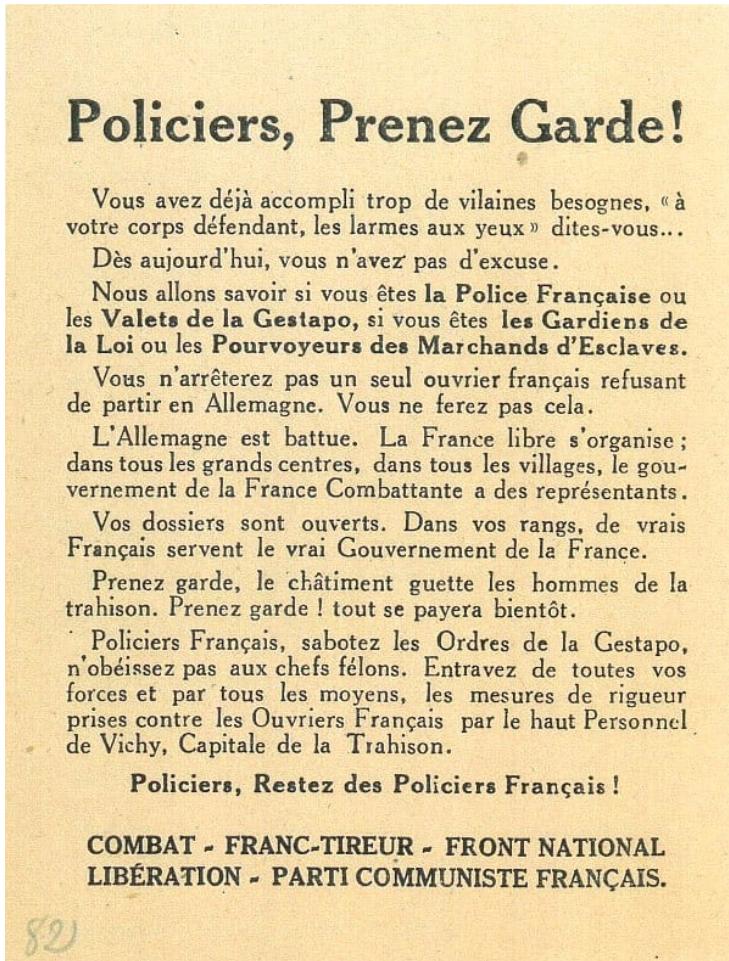




# Quartier Libre

## À LA LUMIÈRE DES VIOLENCE POLICIÈRES ACTUELLES, PETIT RETOUR SUR LE PASSÉ

La loi du 23 avril 1941 concernant l'organisation de la police est un sujet tabou en France. Reprenant un projet du syndicat des commissaires des années 1920 et 1930, elle s'est trouvée en pleine convergence avec ce que faisait de son côté la Gestapo qui a permis à cette dernière de considérer la police français comme un "corps d'élite" et de lui confier à elle seule la rafle des juifs tout en lui accordant pour cela les avantages matériels, la considération, le prestige, l'unification des carrières, des statuts, des salaires, une centralisation, une formation...auxquels elle aspirait et qu'elle réclamait en vain depuis des décennies.



**Policiers, Prenez Garde!**

Vous avez déjà accompli trop de vilaines besognes, « à votre corps défendant, les larmes aux yeux » dites-vous...  
Dès aujourd'hui, vous n'avez pas d'excuse.  
Nous allons savoir si vous êtes la Police Française ou les Valets de la Gestapo, si vous êtes les Gardiens de la Loi ou les Pourvoyeurs des Marchands d'Esclaves.  
Vous n'arrêterez pas un seul ouvrier français refusant de partir en Allemagne. Vous ne ferez pas cela.  
L'Allemagne est battue. La France libre s'organise ; dans tous les grands centres, dans tous les villages, le gouvernement de la France Combattante a des représentants.  
Vos dossiers sont ouverts. Dans vos rangs, de vrais Français servent le vrai Gouvernement de la France.  
Prenez garde, le châtiment guette les hommes de la trahison. Prenez garde ! tout se payera bientôt.  
Policiers Français, sabotez les Ordres de la Gestapo, n'obéissez pas aux chefs félon. Entravez de toutes vos forces et par tous les moyens, les mesures de rigueur prises contre les Ouvriers Français par le haut Personnel de Vichy, Capitale de la Trahison.  
**Policiers, Restez des Policiers Français !**

**COMBAT - FRANC-TIREUR - FRONT NATIONAL LIBÉRATION - PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS.**

### Pour nous écrire

Cette section est là votre ! Vous souhaitez partager un poème, un texte ou un chant, lancer un appel, une lettre d'amour ou exprimer à voix haute votre pensée ? N'attendez plus !

Contactez nous sur la page Facebook de la Gazette (@GazetteLeMoutonLibere), ou via l'adresse mail suivante : [presse@aurismedia.fr](mailto:presse@aurismedia.fr) !



# Pause Café

## Série littéraire "Green King" - Episode 3 - TRAIN DE VIE

Par Damien Marrat

2 nov. 2084 à 15:00

Le voyage jusqu'à Bellegarde fût plutôt calme. De plus, la météo se montrait relativement clément en ce premier jour d'aventure, il fallait bien le reconnaître. A croire qu'une bonne étoile veillait sur moi, quelque part, malgré le chaos général tout autour. Car Bellegarde, contrairement à Genève, était le théâtre de la misère humaine. Atrocement polluée et plongée dans la criminalité, la ville assez paisible qu'elle fût, au début du siècle, n'était plus que l'ombre d'elle-même. La seule chose qui demeurait en son centre, entretenu et fonctionnel, était le train. Mais attention, cela ne voulait pas dire que la gare était accessible à n'importe qui, bien au contraire.

Totalement privatisés depuis des décennies, les réseaux ferroviaires sont devenus, tout comme les plus belles cités, le monopole des oligarques. La flambée des prix, notamment provoquée par la guerre des profits, finit là aussi par exclure la majorité des citoyens Français du système. Le train était devenu inaccessible à toutes bourses modestes en un rien de temps, même pour les fameuses classes moyennes, qui jusque là se complaisaient à imiter les comportements des plus riches, sans pour autant leur arriver à la cheville. Cruelle illusion que celle du luxe et de la liberté éphémère...

Toutefois, les éminents propriétaires des trains aimaient jouer avec l'espoir des plus démunis. C'est pourquoi ils avaient mis en place, seulement dans certaines gares précises, dont celle de Bellegarde, une loterie permettant de gagner des billets gratuits. Ce genre de passe-droit hasardeux incluait même un visa temporaire, pour la ville de destination, si celle-ci s'avérait fermée au commun des mortels. Ce procédé était présenté comme une opportunité d'ascension sociale, ouverte à tous. Il suffisait en effet de s'inscrire à la loterie mensuelle, puis de se présenter le jour du tirage au sort. Et aujourd'hui, il s'avérait que ce jour était arrivé.

La ville était en effervescence. Le désespoir, camouflé en espoir irrationnel, habitait tous ces gens. Personnellement, je n'avais jamais cru au hasard, et je soupçonnais donc les organisateurs de ce "concours" de choisir les lauréats au gré de leurs envies. Mais rien ne me permettait d'affirmer cela, bien entendu. Disons que j'avais appris à me méfier, à force de désillusions et de scandales manipulateurs, malheureusement sans doute. Désormais, je n'avais clairement plus aucune raison de faire confiance aveuglément à qui que ce soit. Mais peut-être que l'Homme me prouverait, un jour prochain, que je pouvais me fier à lui plus que ce que je ne pensais en cet instant.

Par curiosité, je me rendis à la gare, afin d'observer cette fameuse "ascension sociale". Les rues poisseuses de la ville me firent douter à maintes reprises de ce choix, qui risquait d'ailleurs de plus me frustrer qu'autre chose, en finalité. Néanmoins, ma volonté de découvrir cet endroit se montra plus forte que ma sensibilité olfactive... Une fois devant la masse des habitants, elle-même agglutinée face à une estrade parée de mille feux, je m'arrêtai donc, sans pour autant quitter la selle de mon vélo, au cas où les choses tourneraient au vinaigre.

La voix d'un présentateur digne des plateaux de télévision, soit là où rien n'était jamais laissé au hasard, résonna dans les enceintes. La puissance du son était telle, que je crus voir les murs délabrés des immeubles tout autour trembler.

"Mesdames et messieurs, je suis ravis de vous accueillir pour cette avant-dernière édition de l'année de notre merveilleuse loterie ! Nous allons découvrir ensemble, d'ici quelques instants, le nom de celui ou celle qui rejoindra la ville du mois, qui n'est autre que la belle et incontournable Paris !"

Je fus surpris d'entendre le nom de la capitale. Il fallait dire qu'elle me semblait si inaccessible d'ici... Même si je comptais aller bien au-delà de Paris, au final, gagner un voyage rapide jusqu'à elle représentait, en soi, un raccourci non négligeable dans le cadre de mon voyage. Dommage que j'eusse raté les inscriptions quelques jours plus tôt.